



FAPEE

Fédération des associations de parents
d'élèves des établissements d'enseignement
français à l'étranger

Webinaire « Spécial examens »

16/02/2021

Invités : Vassiliki Driancourt, directrice, Sébastien Mourot, directeur adjoint, Laurent Metais, chef du bureau orientation, Nathalie Heillouis, chargée de projets, Direction de l'enseignement de l'orientation et de la formation (DEOF)

Ce webinaire organisé à l'initiative de la FAPEE a pour objectif de répondre aux inquiétudes des parents d'élèves concernant les examens nationaux et l'évaluation des élèves dans une année compliquée de réforme du bac et rendue complètement incertaine par la pandémie depuis plus d'un an alors que chaque établissement du réseau est dans une situation singulière qui n'est pas celle des établissements en France. Nous remercions la DEOF d'avoir accepté notre invitation à échanger ainsi en direct. Un grand merci également à toutes les APE pour l'ensemble des questions qu'elles nous ont fait parvenir en amont de ce webinaire.

Point introductif DEOF

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger pilote le réseau homologué mais n'est ni décisionnaire ni gestionnaire en matière d'examens. **La loi de 1990 qui crée l'agence ne lui donne aucune compétence en matière d'examens nationaux à l'étranger.** Cette compétence appartient à l'administration du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports et, par délégation de celui-ci, aux différentes académies métropolitaines ou ultramarines (Nouvelle-Calédonie, Martinique, Réunion) en ce qui concerne le bac et le DNB qui se voient confier le pilotage des examens dans leurs zones géographiques du monde.

L'AEFE occupe l'espace laissé par le Ministère de l'Education Nationale, par exemple pour le projet de dématérialisation des corrections de copies (le ministère a développé la même solution à l'échelle nationale) et dématérialisera la correction du DNB cette année. Les académies - qui ont déjà de nombreuses problématiques nationales à résoudre - n'ont pas toujours la connaissance fine des zones qui leur sont affectées et peuvent manquer de recul sur les situations particulières. Elles peuvent parfois ne pas savoir ce qui se pratique dans l'académie voisine. Ainsi du recours à la visio accepté par certaines et pas d'autres, ce qui pose un problème de cohérence et d'équité. Le regard transversal de la DEOF peut alors permettre de favoriser les partages de bonnes pratiques, mutualiser les solutions et problématiser à un niveau supra. *Son rôle est celui de lobbyiste* pour porter la parole du cas particulier et la situation exceptionnelle de l'établissement et de la communauté éducative auprès du ministère de l'Education Nationale. Ainsi, la possibilité de recourir aux notes du T2 et du T3 l'année scolaire passée a été actée pour la zone Amlasud comme fondement du contrôle continu qui a servi à déterminer la note du baccalauréat.

Le ministère est sensible au fait qu'il y a un bac et un seul bac pour le monde entier ce qui veut dire des conditions équitables entre les élèves. Il n'est pas opportun pour les APE de saisir directement le



FAPEE

Fédération des associations de parents
d'élèves des établissements d'enseignement
français à l'étranger

ministre : avec une communication fluide entre la DEOF et les associations de parents, on doit pouvoir dédramatiser les sujets et apporter des pistes de réponse suffisamment solides pour retrouver de la sérénité et à travers les APE, les élèves qui sont concernés.

Questions

BAC ET DNB

Q/ LE CONTROLE CONTINU DANS LE CADRE DES EXAMENS DU BAC ET DU BREVET.

Pouvez-vous confirmer la prise en compte des notes obtenues durant l'enseignement à distance pour les évaluations nationales ?

R/ La possibilité de s'appuyer sur des notes attribuées par les enseignants pendant les périodes d'enseignement à distance pour fonder le contrôle continu est tranchée et sera officialisée sous peu. Nous nous sommes servis du précédent AMLASUD auprès de la DGESCO en faisant valoir que les notes portées à distance par les enseignants du réseau étaient aussi valables que celles du CNED ou des opérateurs d'enseignement privé à distance. Sa réponse (courrier de février) : « les notes prises en compte pour le baccalauréat au titre du contrôle continu peuvent reposer sur les évaluations effectuées à distance dans le cadre des plans de continuité pédagogique mise en place dans les établissements... ces dispositions s'appliqueront aux établissements homologués ou ayant déposé une demande d'homologation avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire ». Nous attendons un arrêté officiel qui englobera aussi les épreuves du mois de mars.

En l'état des décisions ministérielles, les épreuves écrites de philosophie, l'épreuve écrite de français de première et l'oral de français comme le grand oral de fin de terminale ne sont pas concernés par la prise en compte du contrôle continu, pas plus que le DNB, maintenu dans son format classique en présentiel. Le ministère reverra sa décision si les conditions matérielles ne permettent pas la tenue des épreuves en juin. Pour l'heure, la question de substituer du contrôle continu aux épreuves du DNB, comme l'année dernière, n'est pas à l'ordre du jour.

Q/ QUELS SONT LES SCENARIOS ENVISAGES POUR LE PASSAGE DES EPREUVES EN FONCTION DE LA SITUATION ENDEMIQUE DE CHAQUE LYCEE ? Est-ce que vous envisagez des adaptations de contenu en fonction de ce que les enfants et les jeunes ont pu avoir en termes d'enseignements entièrement à distance ou en hybride ?

R/ Les adaptations de programme ne sont pas envisagées par le ministère, cela obligerait à une dentelle dans les sujets qui deviendrait ingérable. Le plus simple est d'adapter les sujets en multipliant les options comme cela avait été prévu initialement pour les épreuves de mars (2 sujets alternatifs proposés à tous les élèves pour être sûrs de couvrir la portion de programme qu'ils auraient étudiée). Une adaptation analogue est proposée pour le français.

Les différents scénarios : Pour l'instant le ministère a une préoccupation franco-française et en France, pour l'instant, les épreuves terminales en présentiel semblent pouvoir se tenir. L'AEFE va ouvrir avec



le ministère le sujet des alternatives car dans certains pays ou régions du monde, les écoles seront fermées jusqu'en septembre prochain. Par anticipation, les niveaux de réponses seront les suivants :

- 1^{ère} hypothèse : bien qu'étant fermés, avoir la possibilité, par dérogation spontanée du pays ou bien négocié par le poste, d'accueillir des épreuves. Les chefs d'établissement, en lien direct avec le SCAC et l'ambassadeur (responsable local de l'examen par délégation de l'académie de rattachement), sont en charge de la négociation avec les autorités locales.
- 2^{ème} hypothèse : si cela s'avérait impossible et sachant que le ministère tient - en l'état actuel des choses- aux épreuves ponctuelles terminales, de les renvoyer très rapidement à la session de septembre. Nous connaissons toutes les limites de cette hypothèse pour l'orientation dans l'enseignement supérieur étranger. Le supérieur français connaît le principe de la session de septembre et intègre celle-ci dans ses procédures.
- 3^{ème} hypothèse : contrôle continu pour l'ensemble des épreuves. Si la France est dans cette situation, pas de problème. Par contre, si la France compose en présentiel, ce sera beaucoup plus difficile pour l'EFE. Le ministère tient à un bac unique commun pour tous. Nous défendrons cette solution dans l'impossibilité des 2 hypothèses précédentes.

Q/ Le 2nd scénario qui serait les épreuves terminales en présentiel en septembre inquiète parce que souvent l'admissions dans une université étrangère notamment est conditionnée par l'obtention du bac.

R/ En France les établissements peuvent conserver la place d'un candidat qui serait présélectionné dans sa formation dans l'attente des résultats. C'est ce qui avait été fait pour les candidats libres l'an passé. La rentrée avait été décalée au mois de d'octobre voire même certains, novembre. Au niveau des établissements d'enseignement supérieur étrangers, c'est aussi à négocier avec les établissements. L'AEFE est disposée à prendre à bras-le-corps le sujet mais il ne faut pas exclure que chaque établissement, chaque élève, demande à sanctuariser sa place.

Q/ Est-ce qu'il pourra y avoir des courriers de l'AEFE à l'appui expliquant la problématique des épreuves de septembre ?

R/ Parlons-en le cas échéant mais oui.

HARMONISATION ET EQUITE

Q / Maintenant que la prise en compte des notes en contrôle continu est actée, des directives sont-elles transmises aux lycées pour harmoniser le contrôle continu ?

R/ Un [guide](#) de l'inspection générale est paru en fin de semaine qui entre dans le détail, enseignement par enseignement. Il pose un cadre cohérent et solide de construction des moyennes trimestrielles (minima de 3 notes). Il faut des épreuves d'une certaine durée, d'un certain format, d'une certaine mise en situation d'examen pour avoir des évaluations consistantes et solides. En cas de nécessité, cette moyenne pourra se fonder uniquement sur du distanciel.



Harmonisation des notes : Pour les enseignements nouveaux ou qui sont la combinatoire de plusieurs matières différentes (géopolitique, humanités), on n'a pas forcément l'historique de note sur 3 ans sur lequel s'appuyer, cela fait partie du train de textes attendus pour le 1^{er} mars au plus tard. Attention : ce n'est pas au niveau de l'établissement que cette harmonisation doit se faire. L'établissement ne révise pas ses notes et ne revient pas sur les moyennes trimestrielles, il ne revoit pas les notes à la hausse ou à la baisse ni les arrondis (à la différence de l'exercice de 2020).

Q/ Au regard de la spécificité des conditions sanitaires et donc d'études des établissements du réseau, y aura-t-il une commission spécifique à l'AEFE pour les litiges ?

R/ Non et nous n'aurions aucune légitimité réglementaire à le faire. Par contre, la DEOF est présente dans toutes les visios que les DEC (directions des examens et concours) des académies organisent.

Q/ Quelles sont les répercussions du contrôle continu ? Est-ce que cela va modifier les coefficients ?

R/ Non, l'année dernière le recours au contrôle continu n'a rien modifié dans les coefficients respectifs des disciplines.

Q/ Moyennes d'EPS très basses, pression forte des parents, menace des enseignants...

R/ Il y a peut-être un mouvement d'humeur. Il y a aussi des établissements où nos enseignants sont confrontés à une pression très forte sur les notes qui sont donnés aux élèves et qui doivent être par défaut de très bonnes notes... Il faut fonctionner sur la confiance envers les enseignants, sur l'idée que nos élèves peuvent prendre du temps dans les apprentissages et qu'ils peuvent aussi avoir une marge de progrès. Le passage en tout contrôle continu inquiète beaucoup mais nos élèves réussissent donc gardons-nous de cette forme de de pression et essayons d'échanger avec les enseignants sur les grilles d'évaluation qui leur permettent d'attribuer une note. L'enseignant, lorsqu'il construit son évaluation construit la grille d'évaluation.

Q/ Ne devrait-on pas avoir, pour chaque enseignement, un syllabus qui établit le programme, les modalités d'évaluation, connu des élèves et des parents ?

Q/ L'harmonisation prendra-t-elle en compte les moyennes des années précédentes ? Une baisse des notes risque de pénaliser les bons élèves qui ont de bonnes notes sans qu'elles aient été « gonflées » par l'établissement.

R/ Nous n'avons pas les réponses mais il ne faut pas dramatiser.

Q/ On constate parfois des notations très différentes d'un enseignant à l'autre, sans concertation. Est-ce que l'AEFE peut donner des directives aux coordinations pédagogiques de matières en attendant les directives d'harmonisation ?

R/ Toutes les notes qui sont posées par l'enseignant n'ont pas forcément vocation à finir dans la moyenne trimestrielle. Il distingue les évaluations formatives des évaluations sommatives. C'est la responsabilité de chaque enseignant au niveau de sa classe. Le problème de la notation n'est pas un sujet AEFE mais Education Nationale. Nous allons voir avec nos collègues de zone (le monde est divisé en 16 zones et à la tête de chacune, nous avons un inspecteur du premier degré et un inspecteur du 2nd degré). Ils vont par ailleurs proposer aux chefs d'établissement de co-animer à leurs côtés un



conseil pédagogique consacré à l'évaluation lorsqu'il y a besoin d'échanger avec les enseignants et de leur fournir des pistes de réflexion.

Il y aura une vision avec le chef de secteur Europe, les inspecteurs référents de la zone Europe du Sud et tous les vice-présidents des CVL d'Italie. Ce sera pour nous l'occasion d'échanger avec les élèves de leur donner de l'information, répondre à leurs questions et voir comment les accompagner au mieux.

Q/ Sera-t-il possible d'étendre ces réunions avec les CVL d'autres zones ?

R/ Oui, sur le principe bien sûr.

Q/ EBEP : qu'en est-il de l'harmonisation quand certains enseignants dans le cadre du contrôle continu ou de l'enseignement à distance ne procèdent pas du tout aux aménagements prévus ?

R/ Il y a 2 questions dans votre question : la prise en compte dans l'évaluation du statut particulier de l'élève et la prise en compte dans la pratique de l'enseignant de la situation de l'élève. Avant l'évaluation, l'enseignant doit intégrer dans sa pratique le handicap de l'élève dès lors qu'il a un document écrit qui formalise les besoins et les remédiations attendus. S'il y a une situation particulière, nous nous rapprocherons de l'établissement pour veiller à ce que ce document soit connu et appliqué des enseignants. Les principes de l'école inclusive datent de 2005 et l'agence est très active sur cette question. Sur l'aménagement des épreuves, un travail est mené avec la DGESCO pour la rentrée prochaine. Les épreuves de cette année suivront la [circulaire](#) du 8 décembre 2020.

Q/ Dans certains établissements il y a eu déjà plusieurs réunions entre enseignants sur l'harmonisation mais la direction refuse d'en communiquer le résultat et nous dit que les réunions sont très compliquées. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'avoir des modalités d'harmonisation clairement établies pour lever la pression des élèves et des parents ?

Q/ Il y a une responsabilité du chef d'établissement à coordonner les modalités d'évaluation au sein d'un établissement : c'est anormal qu'on trouve dans une classe terminale une moyenne de la classe de 12 alors dans une autre classe on trouve une moyenne de 16.

R/ La question de l'harmonisation autour de l'évaluation a toujours existé simplement elle était moins visible puisque les épreuves finales tranchaient. C'est un processus complexe, à titre individuel puis en équipe, puis à l'échelle de l'établissement. Tous les enseignants doivent arriver à un consensus qui n'est pas toujours aisé, loin s'en faut. Nous entendons cependant vos remarques.

LE GRAND ORAL

Q/ Le grand oral pourra-t-il se faire en visio lorsque l'établissement est en distanciel ?

R/ Nous ne voyons pas comment, dans certains pays, il pourrait se faire autrement qu'en visio ! La seule académie réservée sur ce sujet est Aix-Marseille parce qu'en Algérie et en Tunisie les conditions de débit sont faibles - d'autres pays ont des débits faibles - mais la majorité des académies sont réceptives au recours à la visio. Si vous avez connaissance d'un cas qui est bloquant, n'hésitez pas à nous saisir.

Q/ Est ce que le jury connaîtra les questions du candidat avant le passage ?

R/ Le [BO du 13 février](#) stipule qu' « Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury deux questions. (...). Les questions sont transmises au jury, par le candidat, sur une feuille signée par les



professeurs des enseignements de spécialité du candidat et portant le cachet de son établissement d'origine. »

Les DEC sont en attente de consignes plus précises de la DGESCO. A priori, on s'orienterait vers un dépôt des questions par les élèves la veille ou le matin même, puis une prise de connaissance des questions des élèves en début de matinée par les examinateurs qui se les répartissent entre eux (interprétation d'une académie – à confirmer)

Q/ Qui valide les questions des élèves et leur pertinence par rapport à leur spécialité ?

R/ Les enseignants des enseignements de spécialité sont garants de cet accompagnement. Il faut les 2 regards. Notre inspectrice de lettres travaille en lien avec l'inspection générale, faites-nous une liste de vos questions et nous ferons un document pour diffusion. Les choses sont encore en cours de réflexion.

DNB

Q/ L'oral pourra se faire en visio si besoin et éventuellement pour les établissements qui ne peuvent pas être en présentiel ?

R/Oui

Q/ Les épreuves terminales du DNB pourront être établies à partir des notes du contrôle continu ?

R/ Voir le propos introductif : la substitution du contrôle continu aux épreuves ponctuelles du DNB n'est pas une décision prise pour l'instant. Il n'est pas du tout sûr qu'il y aura un DNB là où il ne pourrait pas se tenir en présentiel parce que le DNB n'est pas un diplôme obligatoire ni obligatoire pour la poursuite de scolarité en 2^{nde}. Si vous lisez attentivement les notes de service sur les examens que produit le ministère, vous remarquez qu'il n'y a jamais de session de rattrapage du DNB en septembre. Si la problématique est plus globale (échelle France) qu'il y ait un recours au contrôle continu, peut être possible.

COMMUNICATION ENVERS LES ELEVES ET LES FAMILLES

Q/ Les familles et les jeunes souffrent d'un manque d'informations dans cette année de nouveau bac et d'instabilité sanitaire. Serait-il possible d'avoir une communication assez régulière pour les rassurer ?

R/ Nous sommes dubitatifs pour deux raisons : la première est, comme dit tout à l'heure, est que l'action de la DEOF en matière d'examens n'existe que dans un espace accordé par les académies. Toute communication institutionnalisée ferait courir le risque de dire des choses possiblement divergentes, voire parfois orthogonales, avec la communication du ministère et des académies, autorités compétentes qui, elles, subissent la pression de la prise de décision ministérielle. La deuxième réserve est l'extrême hétérogénéité des situations dans le réseau et il serait impossible et inintéressant de balayer toutes les hypothèses. Nous sommes complètement d'accord avec la nécessité de donner de la sérénité aux élèves et nous communiquons avec les chefs d'établissement, dans toutes les réunions académies-chefs d'établissement pour porter une parole univoque. Nos relais sont les équipes de direction d'établissements et les associations de parents d'élèves. Chaque acteur local doit se réapproprier la part qui le concerne et qu'il se sent en capacité de relayer localement.



PARCOURSUP

Q/ Comment sont valorisées les spécificités de chaque pays ? Par exemple l'Esabac en Italie

R/ La particularité pour l'admission des élèves de lycées français à l'étranger dans l'enseignement supérieur français est reconnue dans la loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants) de 2018 qui prévoit que chaque élève qui candidate dans une université (donc une formation non sélective) est rattaché à l'académie dans laquelle il se porte candidat. Pour les formations sélectives, il rentre dans le lot prévu pour les élèves de France notamment la sélection sur le parcours et sur les notes. Pour les formations Bi-bac et sections internationales (OIB), elles sont valorisées dans le cadre de Parcoursup par une note de cadrage envoyée par le ministère, pour permettre l'harmonisation des bulletins qui vont être remontés dans Parcoursup. Cette note a été envoyée dans le réseau et les chefs d'établissement doivent prendre les dispositions afférentes pour que les établissements d'enseignement supérieur puissent bien repérer les élèves qui suivent ces parcours. Pour votre information, un webinaire a été organisé la semaine dernière avec les PRIO (Personnels Ressources Information Orientation) sur Parcoursup (cet exercice sera reconduit au mois de mai pendant la phase de réponse) et également sur Agora, à destination des élèves pour leur expliquer comment répondre et dans quel délai.

Q/ Pour AMLASUD, en rythme décalé de de 6 mois, y aura-t-il une information dans Parcoursup pour informer de ce décalage, faire savoir que nos élèves ont fait un bac en contrôle continu par rapport aux élèves France qui arrivent avec le nouveau bac ?

R/ Oui, c'est bien prévu dans Parcoursup où il y a 2 volets, un volet qui concerne l'ancien bac donc notamment les établissements de rythme sud avec les voies S-ES-L et les notes des enseignements qui correspondent à cet ancien bac et le volet du nouveau bac qui concerne tous les autres établissements rythme nord et les élèves de France. Ils sont sur un même pied d'égalité.

ORIENTATION VERS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ETRANGER

Notes prédictives /Système UCAS en Grande-Bretagne

La DEOF a souhaité donner suite à votre question sur le cadrage des notes prédictives. On travaille à un document simple et synthétique qui facilite ou qui favorise un travail de cadrage intelligent et harmonieux des notes prédictives.

Information sur UCAS et l'enseignement supérieur au Canada

Bien que l'agence doive faire la promotion de l'enseignement supérieur français (un des indicateurs demandé par sa tutelle est le taux d'orientation dans l'enseignement supérieur français des élèves de l'EFE), la DEOF avance une réflexion et un travail d'information en priorisant les systèmes d'enseignement supérieur les plus demandés par nos élèves. Deux webinaires seront proposés courant mars, l'un sur la présentation de l'enseignement supérieur britannique animé par la conseillère du lycée Charles de Gaulle de Londres (présentation de l'enseignement supérieur britannique, et procédure UCAS et les effets du Brexit) pour les chefs d'établissement et les PRIO. Un 2^{ème} webinaire sera animé par la proviseure adjointe à destination des chefs d'établissement (accompagnement des équipes sur la mise en valeur des dossiers des élèves qui se tournent vers l'enseignement supérieur britannique)



FAPEE

Fédération des associations de parents
d'élèves des établissements d'enseignement
français à l'étranger

Q/ Pourquoi ne pas mutualiser ces compétences et ouvrir ces informations pour les élèves dans le monde qui ne souhaitent pas faire leurs études en France ? Pourrait-on y associer les élèves de première ?

R/ Une semaine thématique a été organisée sur Agora monde sur les études supérieures au Canada et en Grande-Bretagne. Ce sont les anciens élèves qui transmettent leurs témoignages. Mais on pourrait envisager une journée UCAS, une journée US... avec les PRIO et élèves de terminale. Le problème est qu'une moitié des bacheliers seulement sont actuellement inscrits sur la plateforme. Pour information, la mutualisation des compétences se fait déjà, la conseillère de Londres est beaucoup sollicitée par les PRIO des autres établissements du réseau et ce webinaire formalisera cette mutualisation. Les élèves de première sont bien sûr concernés et on l'a bien vu d'ailleurs dans le salon virtuel organisé avec Agora et Studyrama, beaucoup d'élèves de première y ont participé.

Q/ Il serait important de rappeler aux postes diplomatiques (nous en avons fait la demande) de présenter la qualité du nouveau bac dans les différents systèmes d'enseignement supérieur étrangers. Nous avons fait la demande d'un courrier AEFE-FAPEE en ce sens d'autant plus qu'encore une fois au Portugal, le bac risque de pas être accepté cette année dans le système d'enseignement supérieur portugais.

R/ Nous avons interrogé le Portugal sur la démarche de reconnaissance du nouveau bac et le poste était rassurant. C'est une mission DGM/poste.

Q/ Peut-on envisager un webinaire référent handicap de la conférence des grandes écoles et PRIO ?

Beaucoup d'élèves ne connaissent pas les dispositifs existants leur permettant de faire des études supérieures en France notamment.

R/ Il semble qu'ils ont organisé une action déjà sur la thématique mais pas avec les PRIO. D'accord.

Q/ AMLASUD et Parcoursup : vœu concours écoles vétérinaires

Certains vœux notamment pour le concours post-bac des écoles vétérinaires qui s'ouvre pour la première fois cette année ne sont éligibles que pour des élèves qui passent le bac pour la première fois. Or les élèves de terminale de l'hémisphère sud qui ont passé leur bac en novembre 2020 devraient être dans les critères d'éligibilité mais quand ce vœu n'est pas accessible sur Parcoursup.

R/ S'il n'y a pas de critère de nationalité c'est effectivement anormal. A défaut de paramétrage, on prendra contact avec l'école.

Q/ Stage d'orientation des 3eme : beaucoup d'élèves n'ont pas pu faire le stage cette année.

R/ Il est parfaitement possible de le repousser après le DNB ou en 2nde sur la fin de du 3^{ème} trimestre. Il faut en discuter à l'échelle de l'établissement à l'occasion d'un conseil d'établissement.